

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JUILLET 2016 À 20h00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 11 juillet 2016.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire - Florence BOULLIER — Bénédicte RICARD – Marc FOUQUIER – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON – Laurent BARILLET – Jean-Yves PROUST – Marie-Pierre BOUGREAU - Florent MARTIN – Annabel LE COZ – Fabienne BAUDON – Janine PERROT - Camille ECHERSEAU - Jean-Claude RICHARD

Étaient absents excusés : Arnaud LELIEVRE – Carole DEZYN – Albertina GASPERONI

Christophe BRETON est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Le procès-verbal du Conseil municipal du 23 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à ses collègues le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2014 qui comprend :

- le contexte du service public de l'assainissement,
- les indicateurs financiers du service,
- la présentation de la station d'épuration,
- les indicateurs techniques du service,
- le prix de l'assainissement collectif,
- le prix global.

Le prix de l'assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³ est de 262.20€ au 1^{er} janvier 2016 soit une diminution de 0.08 % par rapport au 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les indications portées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – exercice 2015.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe ses collègues que le SIAEP de la Région de ST EPAIN a adressé un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 adopté en Comité Syndical le 19 juillet 2016 et que les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent émettre leur avis sur ce document.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2015.

TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES D'ORGANISATION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE ET LES AO2, SELON LA LOI « LOTI » ET LA LOI « NOTRE »

Le Conseil Départemental d'Indre et Loire, autorité organisatrice des transports départementaux, organise, finance et met en œuvre sur son territoire le service des transports scolaires, en partenariat étroit avec les autorités organisatrices de second rang, (AO2) dont la commune de Saint-Epain. Au 1^{er} septembre 2017, la présente compétence sera transférée à la Région Centre Val de Loire.

Madame Florence BOULLIER, adjointe au Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la nouvelle convention de délégation de compétences qui commencera le 1^{er} septembre 2016 (année scolaire 2016-2017) et qui détermine les missions et les responsabilités du Conseil Départemental et des AO2. D'une durée d'un an, elle pourra être renouvelée une fois par la Région Centre, si cette dernière le souhaite, en fonction du mode d'organisation qu'elle aura alors clarifié et à la déclinaison des missions du service qu'elle aura choisie.

Après avoir étudié la présente convention, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la convention de délégation de compétences d'organisation du transport scolaire
- donne pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

ACHAT D'UNE ŒUVRE DES ARTISTES AYANT PARTICIPÉ AU CONCOURS DE PEINTURE DU 17 JUILLET 2016.

Marc Fouquier, adjoint au Maire, explique que l'association « Saint-Épain mémoire et patrimoine » a organisé le 17 juillet 2016 un concours de peinture intitulé la « journée du chevalet » où des artistes de tous horizons se sont déployés dans Saint-Épain pour peindre dans la ville.

Cette expérience a donné des œuvres de qualité et a suscité de l'animation et beaucoup de passage. À l'issue de la remise des prix, cinq personnes ont été récompensées. L'une d'entre elle a fait don de son travail à l'association organisatrice.

Une autre œuvre (réalisée par Monsieur MAURY) a reçu le prix du public et le prix du jury. Devant tant d'enthousiasme, Monsieur le Maire propose d'acquérir cette dernière afin que le public puisse en profiter. Le prix de l'œuvre est fixé à 150 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition de l'œuvre de Monsieur MAURY pour un montant de de 150 €.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le projet de la maison médicale pluridisciplinaire, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bornage aura lieu le mercredi 27 juillet à 9h00. Le passage de la commission de sécurité aura lieu le jeudi 28 juillet 2016. Il manque encore l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Bénédicte Ricard demande si quelqu'un peut prendre des photos lors du prochain marché nocturne.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de la famille Enault concernant les obsèques de Madame Monique Enault. Madame Bisson a également adressée ses remerciements suite au décès de son mari, Monsieur Eric Bisson.

Monsieur le Maire annonce que l'inauguration de l'extension de l'école R. Queneau se tiendra le 10 septembre.

Monsieur le Maire indique que la commission d'ouverture des plis concernant la délégation de service public de l'assainissement s'est tenue le 21 juillet à 18h30.

Marc Fouquier relate les portes ouvertes de la station fruitière de la Morinière. Il explique que cette journée a été l'occasion d'une présentation de la station au public aussi bien dans le projet de la station que techniquement. Une visite commentée du site a également eu lieu.

Florence Boullier indique que l'évènement n'a malheureusement pas eu le succès attendu. Pour l'année prochaine, il sera nécessaire de relayer l'information plus largement.

Concernant les travaux d'élargissement de l'autoroute A10, une exposition courant septembre est prévue en mairie. Le Maire indique que les travaux du tronçon Veigné-Sainte-Maure-de-Touraine devront être terminés en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h45.

Pour Affichage,
Le Maire,
Serge Lecomte